

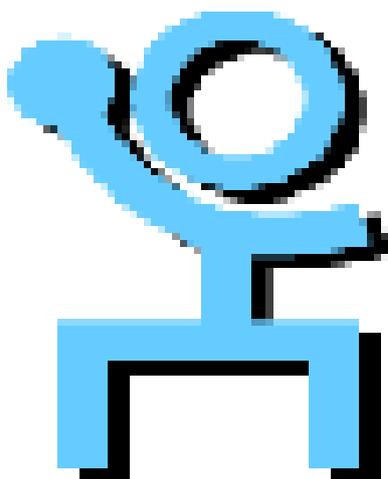
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4053>



2011-2012

La note des tarifs de cantine est trop salée !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actions syndicales -



Publication date: dimanche 11 décembre 2011

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Conseil Général de Côte d'Or a décidé d'augmenter les tarifs de cantine de façon autoritaire pour qu'une harmonisation ait lieu en 2014 pour atteindre à cette date "un tarif cible".

Cette harmonisation entraîne d'ores et déjà des hausses importantes tant pour les élèves que pour les personnels.

Attention ! il n'y aura pas de vote au CA sur ces tarifs.

C'est pourquoi :

- Le Snes Côte d'Or a écrit une motion pour qu'elle soit lue dans les CA sur le budget ou qu'elle serve de base de rédaction.
- Le Snes Côte d'Or a contacté la FCPE qui a écrit un courrier au Conseil Général.
- La FSU 21 départementale, fédération à laquelle le Snes appartient a demandé une audience au Conseil Général sur ce point.



Ci-dessous, le texte de la motion :

MOTION PRESENTEE AU CA DU ... SUR LA HAUSSE DES TARIFS DE RESTAURATION 2012

Les membres du CA ont appris avec stupeur et consternation les hausses de tarifs de restauration applicables au 01 Janvier 2012.

Cette nouvelle tarification, sous couvert d'harmonisation, va entraîner dans certains établissements des hausses extrêmement importantes et inacceptables à plus d'un titre :

POUR LES ELEVES

– Cela représente **+ 4% d'augmentation pour les élèves** dans les établissements où les tarifs étaient les plus bas. Cette hausse, qui s'ajoute à de nombreuses autres, va aggraver les difficultés financières de nombreuses familles du

La note des tarifs de cantine est trop salée !

département, alors que le contexte économique est de plus en plus difficile, que les salaires stagnent et que de plus en plus de familles sont touchées par la précarité ou le chômage.

– De plus, l'annulation des forfaits 2 jours et 3 jours, non annoncée aux familles à la rentrée scolaire 2011, entraîne pour les élèves inscrits à la demi-pension, l'obligation de payer désormais les repas à l'unité et donc une augmentation conséquente (par exemple **+ 16% par semaine** aux collèges et lycées de Chevigny Saint Sauveur).

– Par ailleurs, la multiplication du nombre d'élèves prenant des repas à l'unité rend plus difficile tout à la fois la gestion du service de restauration et le contrôle de la présence des collégiens durant la pause méridienne.

– Dans le contexte de généralisation de la journée continue avec une seule heure de pause méridienne, le risque est aussi que, vu le prix du repas, les élèves soient incités à ne plus fréquenter le restaurant scolaire et/ou amenés à « grignoter » au détriment de leur santé, ce qui va à l'encontre de toutes les campagnes de prévention axées sur l'équilibre alimentaire.

POUR LES PERSONNELS

– Pour ces derniers, la hausse est encore plus considérable. Exemple, dans un collège du nord du département : **+ 11% pour les personnels dont l'indice est supérieur à 465 et + 55% pour ceux dont l'indice est inférieur à 465** ! Le tarif minimum du repas serait de **3,56 €**, quel que soit le statut et le niveau de rémunération.

– Faut-il rappeler que les assistants d'éducation et de vie scolaire (AED et AVS) sont de fait obligés de prendre leur repas sur place ? Que beaucoup d'entre eux ont des revenus en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui est le cas notamment de tous les AED qui n'ont qu'un contrat à temps partiel ?

– Quant aux autres personnels, enseignants et non enseignants certes ce sont des commensaux, mais beaucoup d'entre eux sont contraints par l'organisation de leur service à manger sur place et donc à se voir appliquer ces nouveaux tarifs, en dépit du gel national de leur rémunération.

EN CONSEQUENCE

– Les représentants des personnels, des parents d'élèves, des élèves et ... considèrent que cette hausse de tarification est d'autant plus inacceptable qu'elle est très supérieure à la hausse de l'indice des prix.

– Sachant qu'elle préfigure des hausses du même ordre pour les années à venir, ils sont très inquiets de cette situation et s'interrogent fortement sur les raisons de cette « harmonisation », décidée de façon unilatérale et précipitée en cours d'année scolaire. Ne serait-ce pas aussi une façon de préparer une privatisation du service de restauration en habituant les usagers à des tarifs élevés et indifférenciés ?

C'est pourquoi les membres du CA demandent au Conseil Général de Côte d'Or :

- **de surseoir à tout changement de tarifs au 1er janvier 2012.**
- **d'annuler les augmentations prévues en l'absence d'augmentation significative des revenus tant des familles que des personnels.**
- **de maintenir les forfaits 2 jours et 3 jours mieux adaptés aux besoins et aux moyens financiers des familles que le repas à l'unité.**

La note des tarifs de cantine est trop salée !



syndicat **n**ational des **e**nseignements de **s**econd degré

PS:

En PJ : le texte de la motion à présenter tel quel ou adapté à la situation de l'établissement.